

13 Assemblée constituante

Fonctionnement

Charges

Les charges totales se sont élevées à Frs 4'412'212 (Frs 5'336'247 au budget), dont Frs 2'883'728 de charges de personnel y compris jetons de présence (Frs 3'347'639 au budget) et Frs 1'500'861 de dépenses générales (Frs 1'887'808 au budget). Ce total ne comprend pas les imputations internes (frais de bâtiments, informatique et facturation interne par d'autres services de l'Administration) qui se sont élevées à 240'879.

Revenus

Un montant de 267.20 a été crédité au titre de remboursement des assurances sociales. Cette ligne budgétaire est automatiquement inscrite par l'Office du personnel de l'Etat.

Explications générales

Dans le cadre de son mandat constitutionnel devant se clore en 2012, les charges de fonctionnement 2010 ont correspondu à une activité plus intense qu'en 2009, en conformité avec la planification des travaux: poursuite et fin de la première étape (travaux des commissions) et deuxième étape (examen des thèses par l'Assemblée plénière découchant sur l'avant-projet de nouvelle constitution).

On peut rappeler que l'Assemblée constituante comprend d'une part les organes (Présidence, Bureau, Assemblée plénière, commissions), d'autre part le Secrétariat qui en permet le fonctionnement opérationnel. Les effectifs de ce dernier sont composés de 6 agents spécialisés (contrats de durée limitée aux travaux de la Constituante). Une Secrétaire générale à plein temps est secondée par une Secrétaire juriste et une Secrétaire adjointe en charge de la communication, du système d'information et du Mémorial (les deux à temps partiel totalisant 1.70 postes). Le support administratif est fourni par une rédactrice-documentaliste/mémorialiste, une secrétaire de coordination et une collaboratrice administrative. Cette structure est complétée par le recours à des prestataires externes pour des tâches spécifiques (mémorialistes notamment) et à des auxiliaires temporaires pour soutenir certains pics d'activité.

Afin que les cinq commissions thématiques puissent rendre leurs rapports à la fin avril 2010, chacune s'est réunie entre 20 et 30 fois entre janvier et avril pour des séances hebdomadaires de 3 à 4 heures en moyenne, y compris des séances d'auditions individuelles, communes ou publiques.

Ces travaux ont débouché sur 5 rapports généraux et 23 rapports sectoriels contenant 752 thèses (majorité ou minorité) soumises au vote de l'Assemblée plénière au cours de 20 sessions entre le 20 mai et le 30 novembre.

Au final, 420 thèses, amendées ou non, ont été votées et transmises à la commission de rédaction qui, au cours de 18 séances jusqu'au début janvier 2011 a procédé à la rédaction formelle de l'avant-projet de constitution, soumis en consultation dès le mois de février.

D'autres commissions spéciales se sont également réunies afin d'assurer le bon fonctionnement des organes (contrôle financier, règlement, conférence de coordination)

L'ouverture sur la Cité s'est poursuivie au cours de l'année 2010: les commissions thématiques ont auditionné 44 personnalités, experts et représentants d'institutions pour compléter leurs travaux. Six auditions publiques ont été organisées et le site Internet a été enrichi de manière continue.

Par ailleurs, le Bureau de l'Assemblée a reçu, examiné et attribué aux commissions compétentes 13 propositions collectives d'au moins 500 signatures, 16 pétitions, et 6 demandes d'audition. Au total et depuis le début des travaux de l'Assemblée, 86 demandes ont ainsi été déposées par des citoyens ou institutions, totalisant 37'000 signatures.

Enfin, l'Assemblée plénière a siégé à 2 reprises pour les questions administratives statutaires : élection des organes, comptes et projet de budget.

13 Assemblée constituante

13.01.00.00 Assemblée constituante

Libellé	Écart C 09 - B 09	Justification de l'écart
		Écart d'estimation

30 Charges de personnel - 463'911

Le total des charges de la rubrique 30 s'est élevé à Frs 2'883'728 alors qu'un montant de Frs 3'347'639 était inscrit au budget.

La principale raison de l'écart réside dans l'utilisation plus restreinte du poste des jetons de présence (300 autorités, commissions et juges) avec un non dépensé de Frs. 311'708 par rapport au budget voté de 2'398'080. Cette situation s'explique par le fait que lors de la budgétisation de ce poste, le plus important dans le budget de l'Assemblée, tous les paramètres (nombre effectif de séances et d'auditions, durée, etc.) ne peuvent être prévus précisément s'agissant du processus d'une autorité à caractère exceptionnel. En l'espèce, les travaux ont pu être réalisés avec une dotation inférieure. Il en a été de même pour les traitements du personnel.

31 Dépenses générales - 386'947 Écart d'estimation

Les dépenses générales se sont élevées à Frs 1'500'861 pour un budget de Frs 1'887'808.

Plusieurs postes importants avaient été budgétés en prévision de la première consultation, prévue pour 2010 à l'issue des travaux des commissions. Il a finalement été décidé de ne faire qu'une seule consultation au début 2011 portant à la fois sur des thématiques des commissions et sur l'ensemble de l'avant-projet. De ce fait, la totalité des sommes prévues dans les rubriques 310 "fournitures de bureau, imprimés, matériel", 316 "loyers, fermages, redevances" et 318 "honoraires, prestations de service de tiers" n'a pas été utilisée (par exemple pour l'impression de supports de communication, la publication d'annonces, la location de salles, l'organisation de rencontres et de débats, etc.).

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - 73'177 Contrainte liée à une loi

Un montant de Frs 100'800 avait été budgété pour l'amortissement d'un crédit d'investissement chargé de couvrir l'équipement informatique des constituants inscrit en 2008 au budget 2009 avant l'installation effective de l'Assemblée. Un nouveau PL, d'un montant inférieur, a été redéposé (10573) et voté le 12 février 2010. Ce projet ayant été requalifié en crédit d'ouvrage, les amortissements ne seront imputés qu'à la fin des travaux de l'Assemblée.

En revanche, certaines provisions ont été constituées pour des risques et charges découlant soit d'obligations statutaires des collaboratrices, soit du traitement en cours du financement de groupes de l'Assemblée.

13 Assemblée constituante

39 Imputations internes

+107'037

Ecart d'estimation

Les imputations internes à charge de l'Assemblée constituante se sont élevées à 240'879 en 2010. Ces montants échappent à la maîtrise de l'Assemblée constituante qui n'intervient pas dans leur fixation.

Il s'agit des frais de gestion de la paie des six collaboratrices du Secrétariat par l'Office du personnel de l'Etat (convention), des charges de bâtiment pour l'utilisation des locaux mis à disposition par le DCTI à la rue Henri-Fazy (convention), des charges informatiques et de télécommunications au coût moyen (DCTI), des charges d'utilisation de la salle du Grand Conseil lors des séances plénières (DCTI) ainsi que des charges de personnel et matériel liées à l'utilisation de cette même salle (huissier, équipements électroniques du SGC). L'écart avec le budget provient d'une part de la non budgétisation par le DCTI du montant de la convention pour les locaux du Secrétariat au profit d'une autre clé de répartition moins onéreuse. D'autre part, faute de connaître en 2009, les modalités des séances plénières, les coûts liés à la salle et aux équipements du Grand Conseil n'avaient pas pu être valorisés.